

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2008
COMPTE-RENDU

Le quatorze janvier deux mil huit à dix neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date de convocation : 03 janvier 2008

Date d'affichage : 03 janvier 2008

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 22

Étaient présents : Mmes HAMON, BORGNE, CAROFF, KERRIEN, QUEGUINER, SCOUARNEC. MM RICHARD, PÉRON, LE TRAON, LE SAOUT, GALLOU, CREACH, DANIELOU, GUYOMARCH, REUNGOAT.

Absents excusés : Madame HORELLOU (pouvoir à Madame Danièle KERRIEN)
Monsieur NICAR (pouvoir à Madame Marie-Thérèse CAROFF)
Monsieur LE DLUZ (pouvoir à Monsieur Hervé RICHARD)
Monsieur LE NOIR (pouvoir à Madame Françoise QUEGUINER)
Madame QUIVIGER (pouvoir à Monsieur Daniel GUYOMARCH)
Madame GUENGANT (pouvoir à Madame Annie HAMON)
Madame FAVREL (pouvoir à Monsieur André PERON)

Absent : Monsieur COJEAN

A été élu secrétaire de séance : Madame Danièle KERRIEN

Le Procès Verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2007 est adopté.
Il est modifié comme suit : sur demande d'André **PERON** son intervention concernant le terrain de Monsieur **PREMEL-CABIC** au paragraphe 8 est supprimée, il ne s'agissait pas de ce terrain.

1. RESTAURATION DE L'EGLISE PAROISSIALE – 4^{ème} TRANCHE

Par délibération du 20 décembre 2002, le Conseil Municipal a approuvé le projet de restauration de l'église paroissiale.

La 4^{ème} tranche de travaux concerne l'ensemble des travaux intérieurs de l'église (peintures, voutes,...).

Le coût d'objectif de la 4^{ème} tranche de travaux s'élève à 98 126,52 € H.T soit 117 359,32 € T.T.C :

- Travaux :	:	91 330,14 € H.T
- Frais annexes :	:	6 796,38 € H.T
		<hr/>
TOTAL H.T	:	98 126 ,52 € H.T
T.V.A 19.60 %	:	19 232,80 €
		<hr/>
TOTAL T.T.C	:	117 359,32 € T.T.C

Le financement escompté est envisagé comme suit :

Etat (D.G.E)	:	19 625,00 €	(20 %)
Conseil Régional	:	19 625,00 €	(20 %)
Conseil Général	:	30 500,00 €	forfait
Ministère de l'intérieur	:	7 428,82 €	(7,57 %)
Part communale	:	20 947,70 €	
		<i>(40 180,50 € y compris prise de T.V.A)</i>	
Soit		98 126,52 €	H.T
		117 359,32 €	T.T.C

Ce plan de financement permet à la commune d'obtenir 78 % de subventions, 22 % du coût de l'opération restant à la charge de la commune.

Les travaux de restauration devraient être définitivement terminés fin 2008.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

2. DIAGNOSTIC EAU : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de l'étude du réseau d'eau potable de la commune. Le montant du diagnostic envisagé s'élève à 35 000 € HT.

Cette étude globale aura pour objectifs de permettre une meilleure connaissance du patrimoine réseau d'A.E.P, de rechercher les fuites et de doter la commune d'un outil d'aide à la décision par le biais d'une modélisation hydraulique et de la constitution d'un schéma directeur.

Autrement dit, il s'agit de favoriser les économies d'eau en luttant contre le gaspillage d'eau et les fuites, d'optimiser la connaissance de notre réseau et du patrimoine qui lui est lié afin d'être plus réactif et enfin de sécuriser le réseau de distribution d'eau potable en se dotant d'une modélisation offrant un outil d'aide à la décision.

Cette étude comprend un diagnostic complet du réseau et la modélisation hydraulique et sera pluri-annuelle. Le diagnostic pourra mettre en évidence certaines réhabilitations à mettre en œuvre avant de passer à la modélisation.

Le plan de financement proposé est le suivant:

	<i>Taux</i>	<i>Montants*</i>	
> Subvention de l'Agence de l'eau	50%	17 500,00 €	(35 000 € x 50%)
> Subvention du Conseil Général	15%	5 250,00 €	(35 000 € x 15%)
> Part prise en charge par la Collectivité (dont récupération de la TVA)	—	12 250,00 €	
TOTAL		35 000,00 €	

Annie **HAMON** souligne que le réseau vieillit et que le rendement est en baisse. Pour ces raisons le diagnostic est nécessaire.

André **PERON** ajoute est le but est de compléter les plans existants, de vérifier l'état du réseau. Suivra une phase de réhabilitations qui se fera sur 2 à 3 ans. Le réseau sera numérisé par la suite. Le prix sera maintenu pour toute la phase de l'étude.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

A l'occasion de ce dossier, plusieurs élus expriment des problèmes liés à la coloration et à la présence de particules dans l'eau potable.

André **PERON** répond que cela pourrait être dû au fait que plusieurs branchements ont été réalisés. Ce problème est à surveiller.

3. REGULARISATION ET ACHATS DE TERRAINS

❑ ACHAT COMMUNE DE TAULE / M.PRIMEL CABIC

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir par la Commune une parcelle cadastrée section AD n°117, rue du Patronage en zone UHa et d'une surface de 188 m². En effet, le propriétaire Monsieur PREMEL CABIC accepterait de vendre ce terrain à la Commune.

Vu l'avis des domaines estimant le prix à 15 € / m²;

Après négociation avec le propriétaire, il a été convenu de fixer le prix du m² à 16,50 € soit 3 102 € pour l'ensemble de la parcelle.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

❑ ACHAT COMMUNE DE TAULE / MME PERON & LAINE

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur PERON et Madame LAINE souhaitent vendre à la commune une portion de terrain afin de constituer un chemin communal en prolongement de celui existant. L'achat concerne la parcelle cadastrée section C n° 1 569 d'une contenance de 1 194 m².

Le prix est fixé, selon le tarif en vigueur en ce qui concerne les terres agricoles, à 0,80 € par m² soit un total de 955,20 € pour l'ensemble de la parcelle.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

❑ REGULARISATION COMMUNE DE TAULE / M.ME DANIELOU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur et Madame DANIELOU Jean-Claude afin de réaliser, au profit de la commune, une cession destinée à entériner et régulariser l'existence d'une voie.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section F n° 1006 d'une contenance de 415 m².

Vu l'avis des domaines fixant le prix du m² à 0,80 € ;

Après négociation avec le propriétaire, il a été convenu de fixer le prix du m² à 0.88 € soit 365,20 € pour l'ensemble de la parcelle.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

❑ **VENTE D'UNE TERRAIN ZONE DES AJONCS COMMUNE DE TAULE / M.CLOAREC**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur CLOAREC pour acquérir la parcelle cadastrée section F n°1058 d'une contenance de 1 484 m² située en Zone Artisanale des Ajoncs.

Le prix est fixé à 3,05 € le m² soit 4 526,20 € pour l'ensemble de la parcelle.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

4. TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de **Madame Le Maire** et à compter du 21 décembre 2008, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

-de la création :

- ◇ 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le tableau des effectifs s'établit comme suit à compter 1^{er} février 2008:

SECTEUR	CADRE D'EMPLOI	CAT	NB	GRADE	POURVUS	VACANTS
<u>TITULAIRES A TEMPS COMPLET</u>						
ADMINISTRATIF	Attachés territoriaux	A	1	Attaché	1	0
	Rédacteurs territoriaux	B	2	rédacteurs en chef	2	0
	Adjoints administratifs territoriaux	C	1	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	0
			1	adjoint administratif territorial de 2ème classe	1	0
TECHNIQUE	Contrôleurs territoriaux	B	1	Contrôleur de travaux	1	0
	Adjoints techniques territoriaux	C	2	adjoints techniques principaux 1ère classe	2	0
			3	adjoints techniques principaux 2ème classe	3	0
			1	adjoint technique 2ème classe	1	0
SPORT	Educateurs des A.P.S territoriaux	B	1	Educateur 1ère classe	1	0
ANIMATION	Adjoints territoriaux d'animation	C	1	adjoint d'animation 2ème classe	1	0
POLICE	Agents de police municipale		1	Brigadier chef principal	1	0

TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET						
TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	C	1	adjoint technique principal 1ère classe	1	0
			1	adjoint technique principal 2ème classe	0	1
			2	adjoints techniques 1ère classe	2	0
			2	adjoints techniques 2ème classe	2	0
SOCIAL	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	C	2	A.T.S.E.M 1ère classe	2	0

De manière plus précise il s'agit d'un avancement de grade .

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

5. INFORMATIONS ET RAPPORTS DE COMMISSIONS

- **1/ Espaces verts :** Margot **BORGNE** aborde le sujet des plantations prévues rue Robert Jourdre et du problème lié au passage des canalisations de gaz près du cimetière. Il n'est pas possible de planter des arbres puisque des racines trop importantes pourraient les endommager. Il est donc proposé des massifs de « type exotique » avec la plantation de Cordylines.

Philippe **DANIELOU** propose également des plantes telles que des formiums.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Margot **BORGNE** souligne également qu'un effort sera fait cette année pour réduire le désherbage chimique notamment au regard des dispositions réglementaires (près des caniveaux entre autres).

Une communication devra être réalisée pour que les habitants participent au nettoyage devant chez eux.

- **2/ Rue Robert Jourdre :** les travaux de la rue Robert Jourdre avancent. Dès que la centrale d'enrobé réouvrira fin janvier, l'enrobé de chaussé sera prolongé jusqu'au futur rond-point du calvaire. L'enrobage des trottoirs sera également traité.

Les panneaux de signalisation doivent être posés cette semaine. Le marquage au sol sera réalisé dès que le temps le permettra.

Danièle **KERRIEN** espère que le marquage au sol améliorera le stationnement.

Gilles **CREACH** signale la dangerosité en bas de la rue Robert Jourdre car la chaussée est trop étroite à la sortie du rond-point. Par ailleurs, au vu de la configuration des trottoirs, des difficultés pourraient apparaître en ce qui concerne l'entretien des caniveaux (balayeuse). Il faudrait voir si l'on peut apporter quelques modifications avant la réalisation effective des travaux.

André **PERON** indique que ces préoccupations seront étudiées avec l'entreprise avant la réalisation.

□ **3/ Divers:**

- **Dates des prochaines réunions :**

- Commissions finances : les 05 et 19 février à 18h30 ;
- Conseils municipaux : les 15 et 29 février à 20h30.

- Philippe **DANIELOU** transmet une question : Taulé, Commune de presque 3.000 habitants n'a qu'un seul médecin. Est-ce du ressort de la Mairie d'en faire la demande ?

Pour Gilles **CREACH**, le Maire peut en faire la demande auprès du Ministère.

André **PERON** évoque la création de « maisons médicales » regroupant des professionnels de la santé dans certaines communes.

Gilles **CREACH** relève que le problème est plus global. Si il n'y a pas plus de médecins à Taulé, ce n'est pas qu'un problème de locaux. Les jeunes médecins ne cherchent pas forcément à s'installer en zone rurale.

- Michel **GALLOU** souhaite apporter une précision sur la délibération concernant la mise en œuvre de la PVR pour M.BONEL. En fait, l'extension du réseau électrique ne concernerait uniquement que l'atelier déjà existant. Il n'y aurait pas de maison.

Annie **HAMON** répond que, se fondant sur le certificat d'urbanisme opérationnel, une maison sera prochainement construite et que la mise en œuvre de la PVR sera générée par la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

FIN DE LA SEANCE A 20H40
